



## Règlement jeu

**« Grand jeu Pâques ou pas cap ? - Gagnez un chocolat de 2 KG pour votre photo la plus décalée avec le #lapipoule sur Instagram - Facebook »  
Jeu gratuit sans obligation d'achat**

### Article 1 Organisateur

La Chocolaterie Daniel Stoffel SAS CHOCOLATERIE DANIEL STOFFEL dont le siège social est 50, route de Bitche 67500 HAGUENAU, organise du 17/01/2022 au 22/04/2022 inclus, un jeu intitulé :  
« Jeu Pâque ou pas cap - Gagnez un lapin en chocolat de 2KG en partageant ta photo la plus décalée #lapipoule »

### Article 2 Dotation :

Gain : 1 lot pour réf 83 L UN Lapin Rigole de 2 KG à 65,95€.

### Article 3 conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exception des sociétés organisatrices et de leurs familles.

La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer (même nom, même domicile). Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification immédiate du participant.

### Article 4 modalités de participation

Pour participer, il convient de vous connecter à vos réseaux sociaux Instagram ou Facebook et de nous tagguer avec le #lapipoule et vos photos avec nos chocolats les plus décalés.

Il est rappelé que toute participation comportant une anomalie (incomplète, erronée, raturée...) ne sera pas prise en considération, et sera considérée comme nulle.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs Nom, Prénom, téléphone, ni jouer au nom et pour le compte d'une autre personne qu'elle-même.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturaison du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa participation.

### Article 5 tirage au sort

Le 22 avril 2022, le gagnant sera élu par un jury composé de Martine Stoffel-Castérot, Noémie Steyer et Célia Mayer. Ne seront pris en compte que les photos sur Instagram et Facebook du 17/01/2022 au 22/04/22 inclus.

Le gagnant sera élu par notre jury. Il sera contacté directement par téléphone et par mail par un membre du personnel de la chocolaterie Daniel Stoffel le 22 avril 2022, de suite après l'élection par notre jury sur votre compte instagram ou facebook qui aura émis la photo. Le gagnant doit impérativement se manifester en accusant réception du mail sous 48 heures jours ouvrés. Si le gagnant ne répond pas, il sera réputé renoncer à son lot. Un nouveau gagnant sera alors immédiatement désigné selon les conditions énumérées ci-dessus. Une pièce d'identité sera demandée sur place.

Le gagnant sera averti personnellement par téléphone et par mail, suivant les coordonnées indiquées dans le formulaire web de participation, le 22 avril 2022 de suite après le tirage au sort.

Le gagnant devra impérativement venir récupérer son gain soit en magasin DANIEL STOFFEL de MUNDOLSHEIM sis 6 Boulevard des Enseignes 67116 Reichstett ou au magasin DANIEL STOFFEL de HAGUENAU 50 route de Bitche 67500 Haguenau ou au magasin DANIEL STOFFEL de RIBEAUVILLE route de Guémar 68150 Ribeauvillé dans un délai de 15 jours ouvrés.

### Article 6

Le gagnant ne pourra demander une quelconque contrepartie en échange du gain qui lui sera attribué. Celui-ci ne pourra faire l'objet ni d'échange total ou partiel contre sa valeur monétaire.

En cas d'indisponibilité des lots, la société organisatrice se réserve le droit de proposer un lot équivalent d'une valeur identique.

### Article 7

Le gagnant autorise par avance la publication à des fins publicitaires ou commerciales par la Chocolaterie Daniel Stoffel de son nom et image. En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art.26), d'accès (art.34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

**Article 8**

Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté. La chocolaterie Daniel Stoffel se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et le gain attribué, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, et de sa politique commerciale. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des délais de livraison par la société de transport ainsi que du suivi et de tout le processus de livraison.

**Article 9**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui sera déposé chez SELARL KECK-MASINI Huissiers de Justice associés, 12 Rue du Maréchal Foch, 67500 Haguenau.

**Article 10**

Le présent règlement est disponible dans les magasins suivants : DANIEL STOFFEL de MUNDOLSHEIM sis 6 Boulevard des Enseignes 67116 Reichstett/DANIEL STOFFEL de HAGUENAU 50 route de Bitche 67500 Haguenau/DANIEL STOFFEL de RIBEAUVILLE route de Guémar 68150 Ribeauvillé et sur internet [www.daniel-stoffel.fr](http://www.daniel-stoffel.fr).

**Article 11**

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de Service hébergé sur le site : <https://www.daniel-stoffel.fr/jeu-concours/9/haguenau>.